

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | Monsieur Patrick AUDARD |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Hana WALIDI-ALAOUI |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Kildine BATAILLE | Madame Catherine VICTOR |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Christophe AVENA | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Stéphanie VACHEROT | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Marien LOVICHICI | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Jean-marc GONÇALVES |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Massar N'DIAYE | Madame Catherine PAGEAUX |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Claire TOMASELLI | Monsieur Emmanuel BICHOT | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Madame Catherine GOZZI |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Céline RENAUD | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Isabelle PASTEUR |
| Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Bruno DAVID | Monsieur Frédéric GOULIER |
| Madame Céline TONOT | Madame Laurence GERBET | Monsieur Adrien GUENE |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Claire VUILLEMIN | Madame Noëlle CAMBILLARD |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Stéphanie MODDE | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Madame Brigitte POPARD | Monsieur Olivier MULLER | |
| Madame Christine MARTIN | Madame Ludmila MONTEIRO | |
| Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Lionel SANCHEZ | |

Membres absents :

| | |
|----------------------------|--|
| Monsieur Gérard HERRMANN | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT | Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM |
| Madame Céline RABUT | Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL |
| | Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU |
| | Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| | Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA |
| | Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| | Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET |
| | Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| | Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT |
| | Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET |
| | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE |
| | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Subvention – Convention Dijon métropole/Association Dijon Bourgogne Invest

L'association loi du 1er juillet 1901 dénommée Dijon Bourgogne Invest est déclarée à la Préfecture le 24 janvier 2022.

Cette association réunit des acteurs publics (dont notamment la Métropole) et privés avec la volonté de développer le territoire de Dijon Métropole par une croissance économique responsable.

Aux termes de ses statuts constitutifs, l'association a notamment pour objectifs de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique et d'innovation pour le territoire de Dijon Métropole selon les axes d'actions suivants :

- « *Le soutien des entreprises et des entrepreneurs des filières de croissance du territoire (santé, agroalimentaire, numérique...) par une offre de services à destination des entreprises implantées, des entreprises ayant un projet d'implantation et des start-ups,*
- *Le développement d'une offre de services orientée sur l'aide à l'implantation des entreprises et à leur développement sous forme de conseils et d'accompagnement en matière juridique, fiscale, d'ingénierie financière, d'accompagnement immobilier et foncier, de mobilité des salariés et de RH, de mentorat et de mise en relation entre les acteurs économiques du territoire,*
- *La promotion du territoire de Dijon Métropole lors des salons industriels et autres événements de ce type et la promotion desdits événements,*
- *La fédération et l'animation d'un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs,*
- *Le soutien aux projets et partenariats à fort impact territorial ».*

Vu la délibération du Bureau du 16 mars 2022 approuvant l'adhésion de Dijon métropole à l'Association Dijon Bourgogne Invest ;

Au regard des objectifs de l'association et dans la mesure où ces objectifs présentent un réel intérêt en termes de développement économique, il est proposé de soutenir l'Association en versant à cette dernière une subvention d'un montant de 600 000 € sur les crédits 2022, versé en une seule fois et tenant compte de l'année en cours et de la création de l'Association avec sa montée en charge progressive, puis en lui versant une subvention annuelle de 1 150 000 € pour les années 2023 et 2024, dans le cadre formalisé d'une convention de subventionnement pluriannuelle.

Cette convention annexée au présent rapport prévoit notamment les modalités de versement de la subvention ainsi que les engagements de l'association.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** à l'association Dijon Bourgogne Invest une subvention d'un montant total de 2 900 000 € sur une période de trois ans, à verser selon le calendrier suivant :
 - 600 000 €, versés en une seule fois sur les crédits de l'année 2022
 - 1 150 000 €, versés en début d'année, en une seule fois, au titre de l'année 2023
 - 1 150 000 €, versés en début d'année, en une seule fois, au titre de l'année 2024
- **de conclure** la convention définissant les conditions et modalités de versement de la subvention (projet ci-annexé) ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention précitée, à y apporter toute modification de détail qui n'en altère pas l'économie générale et à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 14 PROCURATION(S)